

Élections fédérales 2007

Appel de syndicalistes et de militants du Parti socialiste

Syndicalistes, militants et élus du Parti socialiste, nous nous sommes réunis à Lausanne le 21 avril pour discuter de comment faire pour battre la droite aux élections fédérales, comment faire pour que les revendications des travailleurs et des jeunes puissent s'exprimer dans le vote pour les candidates et les candidats du PSS.

À six mois des élections fédérales, c'est avec la plus grande inquiétude que nous avons pris connaissance du recul extrêmement sévère enregistré par le Parti socialiste lors de l'élection cantonale zurichoise. Comment comprendre un tel retournement de situation ? Il y a quatre ans, le PS avait fait un gigantesque bon à Zürich. Dans toute la Suisse les résultats électoraux du Parti socialiste étaient positifs et cela s'était aussi exprimé lors des élections fédérales.

Le Parti socialiste apparaissait comme le parti qui combattait, avec l'USS, la 11^e révision de l'AVS ; Il était le parti qui avait soutenu le référendum victorieux contre la privatisation de l'électricité (LME), etc.. Et quand les journalistes faisaient remarquer à Christiane Brunner que l'UE exigeait les privatisations, la présidente du parti répondait que comme la Suisse n'étant pas membre de l'UE, elle n'était pas tenue d'appliquer les Directives européennes de déréglementation.

Que s'est-il passé depuis ? La nouvelle direction du Parti a imprimé un tournant : celui de l'adhésion rapide à l'Union Européenne (UE). N'est-ce pas en raison de cette orientation que la direction du PSS a cherché à s'opposer au lancement du référendum contre la 5^e révision de l'AI, révision parfaitement conforme avec les lignes directrices de l'UE ? Le vote des élus socialistes aux Chambres fédérales en faveur de la Loi sur l'Approvisionnement en électricité (LAPEL), qui n'est qu'une nouvelle mouture de la Loi sur le marché sur l'électricité (LME) refusée par le peuple en 2002, n'est-il pas lui aussi l'expression d'une adaptation en faveur de l'adhésion rapide à l'UE ? Le peuple a rejeté la LME ! Pourquoi soutiendrait-il la LAPEL ?

Syndicalistes, militants et élus du PS, nous constatons une offensive brutale de la majorité bourgeoise des Chambres fédérales et du Conseil fédéral contre les services publics, contre les assurances sociales, contre les conditions de travail. Cette offensive, même si d'aucuns s'attachent à le cacher, est reliée directement aux directives et à la politique de l'Union Européenne (UE).

Loi sur le marché de l'électricité (LME) : la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LAPEL) votée par les Chambres fédérales répond directement aux exigences de privatisation de l'électricité des directives européennes 96/92 CE et 2003/54 CE.

Le démantèlement de la Poste : En transformant la loi « sur la Poste » en loi « sur le marché postal », le Conseil fédéral poursuit l'adaptation de la législation suisse avec la directive 97/67 de la Commission européenne. Cette orientation va dans le sens de la privatisation pure et simple de la Poste avec comme conséquences prévisibles pour le personnel, des suppressions de postes et une aggravation des conditions de travail.

La privatisation du dernier kilomètre de Swisscom (conformément à la directive 90/388 modifiée et complétée à 5 reprises de 1994 à 1999) **et l'ouverture du trafic des voyageurs à la concurrence au niveau des CFF :** même si ces projets ont pour l'instant échoués, la droite ne les a pas abandonnés.

Les assurances sociales : Les restrictions de l'accès aux soins mises en œuvre dans l'UE existent aussi en Suisse : fermeture d'hôpitaux, de maternités, de services de pédiatrie, etc. ; 150'000 personnes qui n'ont plus droit aux remboursements des frais médicaux ; poursuite de la révision de la Loi sur l'assurance maladie (LAMal) avec la remise en cause du libre choix du médecin, etc. La révision de la Loi sur l'assurance accident (LAA) est aussi en cours, avec des baisses de prestations et la privatisation d'une partie de la SUVA à la clé.

La 5^e révision de l'AI, qui vise à empêcher l'obtention d'une rente à des milliers de personnes, la volonté d'élever l'âge de retraite à 67 ans, et la révision en préparation de la Loi sur l'assurance chômage avec aussi des baisses de prestations découlent pleinement des *«lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi»* de l'UE.

Le projet d'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs introduit dans de nombreuses professions le travail de nuit et du dimanche des apprentis de moins de 18 ans et régleme le travail des enfants dès 13 ans – et même celui des moins de 13 ans ! – dans la droite ligne des dérogations prévues par la directive européenne 94/33 CE sur la protection des jeunes. En outre, les travaux qui *«exposent les jeunes à des sévices physiques, psychologiques, moraux ou sexuels»*, notamment la prostitution et la production de matériel pornographique, sont considérés comme des travaux dangereux alors que ce sont des délits ou des crimes!

Statut du personnel : La Loi sur le personnel fédéral (LPERS), comme les Statuts du personnel des cantons et des communes sont attaqués partout. Dans l'Europe de Maastricht, au nom de la libre concurrence, il n'y a plus de services publics et pour privatiser, il ne peut plus y avoir de statut de fonctionnaire.

-

Budgets « maastrichtiens » : Dans différents cantons, on tend à remplacer la logique des Parlements qui votent des lois et qui donnent les moyens pour les exécuter par une logique d'entreprise privée, qui fixe des « priorités » en fonction de budgets rendus déficitaires par une politique de caisses vides. Au niveau fédéral et dans de nombreux cantons aussi, des budgets conformes au traité de Maastricht sont mis en place de cette façon.

La RPT : Cette loi se permet de remettre en cause les subventions de la Confédération et de reporter des tâches sur les cantons, sous couvert de « *péréquation inter cantonale* » et de nouvelle « *répartition des tâches entre Confédération et cantons* ». La Confédération peut désormais imposer aux cantons des « concordats » à caractère obligatoire et contraignants ! Cette « régionalisation » remet en cause la souveraineté des Parlements cantonaux et les droits d'initiative et de référendum. Elle s'inscrit parfaitement dans la mise en place de « l'Europe des régions » qui déstructure les nations et démantèle les acquis codifiés dans des lois nationales.

Une issue pour les travailleurs est possible !

De larges couches de la population subissent les conséquences de cette politique. A de nombreuses occasions, répondant à l'appel de l'USS et du PSS, le peuple s'est exprimé contre les lois de démantèlement et de régression sociale. Depuis les dernières élections fédérales, les travailleurs et les jeunes ont exprimé à de multiples reprises leur volonté de défendre leurs revendications et leurs acquis. Ainsi, 86'000 signatures ont été récoltées sur le référendum contre la 5^e révision de l'AI.

C'est sur la base des revendications des travailleurs, et non pas sur la base de l'adhésion à l'UE, qui est contradictoire avec ces revendications, que nous appelons les travailleurs et les jeunes à élire les candidates et les candidats du PS le 21 octobre.

Syndicalistes, militants et élus du PSS, nous sommes convaincus que, face à l'offensive aggravée de démantèlement des acquis, il n'y a pas d'autre issue pour les travailleurs et la jeunesse que dans la victoire du PSS aux élections fédérales. Nous appelons les travailleurs et les jeunes à élire les candidates et les candidats du Parti socialiste aux élections fédérales du 21 octobre. Pour battre la droite, en défense des services publics, des assurances sociales et de la démocratie.

- Non à la 5^e révision de l'AI lors des votations de juin.
- Contre le démantèlement des assurances sociales (révision LAA et privatisation de la Suva, révision de la LAMAL, révision à venir de la LACI, ...)
- Pour le remboursement des frais médicaux pour tous et pour le libre choix du médecin
- Contre l'élévation de l'âge de la retraite
- Contre le démantèlement-privatisation de la Poste
- Pour une véritable protection des apprentis et des jeunes travailleurs
-

Premiers signataires de l'Appel

Berne : Jean Clivaz, ancien président du SEV ;

Genève : Alexandre Anor, ancien député PS ; Albert Anor, PS, syndicaliste SSP ; Catherine Anor, conseillère municipale PS, syndicaliste SSP ; Claudio Barriera, UNIA ; Grabiella Barriera, syndicaliste SSP ; Rita Bichsel, syndicaliste SSP ; François Courvoisier, ancien député PS ; Luc Deley, PS, syndicaliste SSP ; Simone Girodo, PS, syndicaliste SSP ; Rudy Jaussi, PS, syndicaliste SSP ; Vincent Leggiero, PS, syndicaliste TPG-SEV ; Charles Lichtschlag, syndicaliste SSP ; Micheline Lichtschlag, retraitée ; Antoinette Martin, syndicaliste SSP ; Georges Meylan, PS, syndicaliste SSP ; Eric Peruchoud, PS, syndicaliste SSP ; Jean-Louis Perrot, syndicaliste SSP ; Janine Revillet, conseillère municipale PS ; Andrés Revuelta, conseiller municipal PS, syndicaliste SSP ; Jacques-Eric Richard, ancien député PS ; Renée Salin, bibliothécaire ; Eva Saro-Nydegger, artiste ; André Schlüssel, syndicaliste SSP ; David Scheffre, syndicaliste SSP ; Martine Sümi, conseillère municipale PS, syndicaliste SIT ; Gabriel Thullen, syndicaliste SSP ; Serge Vaucher, syndicaliste SIT ;

Neuchâtel : Matthieu Béguelin, PS ; Jean-Marc Borgeat, secrétaire syndicat Communication ; Stéphane Boringer, conseiller général PS ; Marco Casagrande, syndicat Communication ; Danielle Cochand, syndicaliste SSP ; Claudine Flückiger-Böhringer ; Michel Gindrat, PS, syndicaliste SSP ; Daniel Hofer, PS, syndicaliste UNIA ; Pierrette Iseli, conseillère générale PS ; Claude Iseli, PS ; Raoul Lembwadio, PS Boudry ; Florence Nater, PS Bevaix ; Kurt Ryf, syndicaliste SEV ; Daniel Mühlematter, conseiller général PS ;

Vaud : Alain Franck, PS, syndicaliste SSP ; Solange Kunz Giesen, syndicaliste SSP ; Joëlle Gisling, syndicaliste SSP ; Antonio Herranz, PS, syndicaliste SSP ; Veronique Landry, PS, syndicaliste SSP ; Max Robert, PS, syndicaliste SSP ; Pierre-François Charmillod, conseiller municipal PS ;

Fribourg : Gilbert d'Alessandro, syndicaliste SEV ;

À retourner à : Alexandre Anor, Avenue Crozet 7, 1219 Châtelaine